



Municipalité

Législature 2006-2011

Préavis municipal N° 97

Route de desserte des quartiers de l'Ouest rollois Etape 2 (Rodéo II)

Rolle, le 9 mai 2011

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour objectif d'inviter le Conseil communal à adopter la proposition que soumet la Municipalité à son approbation en vue de réaliser la 2^e étape de la route de desserte des quartiers de l'Ouest rollois. Le projet comprend les éléments principaux suivants :

- l'élargissement de l'actuelle route de Gilly entre le giratoire existant au droit de l'intersection route de Gilly et avenue de Beaulieu et le futur giratoire de la Dolle ;
- le giratoire de la Dolle situé sur la route de Gilly au droit de l'intersection entre cette dernière et le nouveau tronçon de chaussée entre la route du Lac et la route de Gilly ;
- une nouvelle chaussée située le long du cordon boisé existant entre la route du Lac et la route de Gilly ;
- le giratoire au droit de l'intersection de la route du Lac avec le nouveau tronçon de « Rodéo II ».

L'enquête publique a suscité différentes oppositions. Les réponses proposées font partie intégrante du présent préavis et devraient permettre de lever lesdites oppositions.

1 PREAMBULE

« Rodéo II » fait suite au projet réalisé « Rodéo I », lequel a fait l'objet de deux préavis approuvés par le Conseil communal (N° 6-1996 et N° 21-2003). « Rodéo I » a été réalisé en deux étapes : l'une entre 1997 et 2000, l'autre achevée en 2006.

L'élément principal de « Rodéo II » est la connexion entre la route de Gilly et la route du Lac, le long du cordon boisé situé sur la parcelle de Pré-de-Vers. « Rodéo I » et « Rodéo II » figurent dans le schéma directeur du réseau routier, lui-même intégré dans le Plan directeur de la Commune, adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 11 juin 2001. Le préavis N° 8 du 11 septembre 2006, validé par le Conseil communal, a permis de lancer les études de « Rodéo II ».

Les différentes étapes, suivies dans le cadre de ce projet, sont les suivantes :

- en février 2007, la Municipalité a adjugé l'étude au bureau Sabert SA, après un appel d'offres à ce même bureau, mandaté dans le cadre de « Rodéo I » ;
- en septembre 2008, un 1^{er} dossier a été transmis aux Services de l'Etat pour examen préalable ;
- en avril 2010, après plusieurs allers et retours avec les Services de l'Etat, le dossier a été mis à l'enquête publique ;
- en mars 2011, un ultime dossier a été transmis aux Services de l'Etat pour validation définitive.

2 DESCRIPTION DU PROJET

Voir annexe 1 (situation générale après mise à l'enquête).

2.1 Généralités

Le projet est constitué de deux tronçons et de deux giratoires :

Tronçon 1

Ce nouveau tracé sera implanté à l'Ouest du cordon boisé situé sur la parcelle Pré-de-Vers et reliera la route du Lac (RC1A) avec la route de Gilly (RC39D). Ce tronçon se trouve en partie sur la Commune de Rolle (PPA Ouest rollois) et en partie sur la Commune de Gilly.

Tronçon 2

Il s'agit du tracé existant de la route de Gilly (RC39D), laquelle sera élargie pour accueillir un trottoir à l'aval, en lieu et place du cheminement existant.

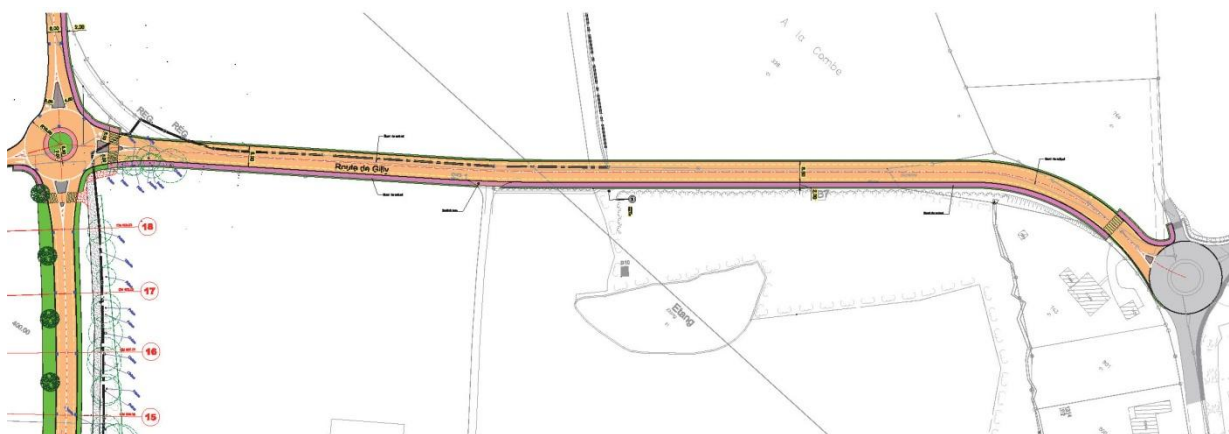
Giratoires

Le raccordement au réseau routier existant s'effectuera par la création d'un giratoire sur la route du Lac (giratoire du Lac) et d'un giratoire sur la route de Gilly (giratoire de la Dolle).

2.2 Caractéristiques principales du projet

Les paramètres qui ont été choisis sont basés sur les plans VSS par analogie au projet « Rodéo I ». La vitesse admise pour ce projet est de 80 km/h sur le tronçon 1, et de 50 km/h sur le tronçon 2.

Tronçon 2 (d'environ 420 m)



Le tronçon de chaussée existant sera élargi uniquement à l'amont, permettant ainsi d'obtenir le même gabarit que sur les autres tronçons de chaussée, soit 2 fois 3 m pour la circulation multidirectionnelle, outre deux bandes cyclables de 1 m 30 de chaque côté. De plus, en remplacement du cheminement piétonnier de 1 m de large situé à l'aval de la chaussée actuelle, un trottoir de 2 m sera implanté.

Giratoire du Lac

Ce giratoire aura un diamètre de 30 m. Il sera situé à l'axe de « Rodéo II » mais légèrement décalé par rapport à l'axe principal de la RC1A, ceci afin d'éviter les emprises sur les propriétés privées situées à l'aval dont les accès sont garantis. Ils seront d'ailleurs sécurisés par l'effet ralentisseur qu'aura, dans ce secteur, l'implantation du giratoire.

Un trottoir sera situé entre le giratoire et la parcelle Pré-de-Vers, au sud de la RC1A, tout comme un passage piéton qui assurera la continuité du chemin des Rives du Lac.

Giratoire de la Dolle

Ce giratoire aura également un diamètre de 30 m. Il se trouvera, idéalement, implanté à l'axe de la route de Gilly, de « Rodéo II » et de l'accès à la propriété de la Dolle.

Par rapport à la mise à l'enquête (voir annexe 2 - Plan de situation d'enquête), le projet n'a subi qu'une modification importante qui résultait d'une requête d'un Service de l'Etat. Elle consistait à décaler la chaussée de 3 m, afin de s'éloigner de la couronne des arbres constituant le cordon boisé, sur la propriété Pré-de-Vers. Ce déplacement, opéré uniquement sur la chaussée, sans modifications des deux giratoires, n'a généré aucune emprise supplémentaire. La bande totale de 25 m réservée à « Rodéo II » est respectée.

Une seconde modification, moins significative que la première, a consisté au remplacement des bordures en béton – situées le long du tronçon 1, constituées de bordures de type « Etat de Vaud » – par des bordures plus pentues, permettant à la petite faune de traverser plus facilement la chaussée.

3 EVOLUTION DU PROJET, DES ETUDES ET DES DEMARCHES LEGALES

24 octobre 2006

Octroi par le Conseil communal d'un crédit d'étude de **Fr. 116'000.—** pour « Rodéo II » (préavis municipal N° 8-2006/2011).

6 février 2007

Le mandat d'étude de « Rodéo II » a été confié au bureau Sabert SA.

- Pendant toute la phase d'étude, les différents propriétaires ainsi que la Commune de Gilly ont été informés de l'évolution du dossier. Différentes variantes d'aménagement de carrefours, sur la route de Gilly et la route du Lac, ont également été évaluées ;

10 juillet 2008

Le projet final était accepté par la Municipalité et envoyé aux Services cantonaux pour examen préalable.

Août 2008

Pour faire suite à l'intervention de la Commune de Gilly et de quelques habitants de Beaulieu Parc, une 1^{ère} étude complémentaire a été confiée au bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA. Son but était d'évaluer les incidences de la réalisation de « Rodéo II » pour trois états :

- ⇒ état « 0 » : situation du trafic actuel avec la configuration du réseau tel qu'existant ;
- ⇒ état « 1 » : trafic actuel avec fermeture d'un sens de circulation pendant les travaux de réhabilitation de la Grand-Rue ;
- ⇒ état « 2 » : situation future avec la Grand-Rue réaménagée. Cette étude comprenait la récolte de données (comptages) existantes au niveau du Canton, ainsi que la pose de compteurs automatiques pour compléter les données précitées.

14 mai 2009

Nous recevions, à cette date, le retour de l'examen préalable des Services de l'Etat, soit 7 mois après son envoi alors que, légalement, le délai de rédaction d'un rapport d'examen préalable ne doit pas excéder 3 mois.

1^{er} juillet 2009

Pour faire suite à une séance entre le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud et la Municipalité, la Commune de Rolle transmettait aux Services cantonaux les différentes réponses et compléments d'études demandés par le rapport d'examen préalable. Les éléments principaux de cette réponse portaient sur les points suivants :

- compensation des surfaces en SDA (surfaces d'assèchement).
- notes de synthèse relatives à l'opportunité de la nouvelle infrastructure routière « Rodéo II », découlant de l'étude complémentaire menée par Transitec Ingénieurs-Conseils SA ;
- confirmation et corrections de quelques modifications mineures dues à la géométrie du projet.

9 octobre 2009

Réception, des Services cantonaux, d'un 2^e rapport d'examen basé sur les réponses fournies par la Commune de Rolle. Ledit rapport comportait encore des références à l'Etude Environnementale Stratégique (EES), demandant de nouvelles études justifiant l'utilité de « Rodéo II », ainsi que des modifications plus importantes, que celles figurant sur le projet, sur l'implantation du cordon boisé le long de la parcelle de Pré-de-Vers.

16 décembre 2009

Une séance s'est tenue, à cette date, regroupant les principaux Services cantonaux opposés à « Rodéo II » ainsi que tous les mandataires de la Commune de Rolle. Cette séance a permis de préciser les points nécessitant des compléments :

- au relevé du cordon boisé existant, avec les mesures compensatoires prévues dans le cadre du PPA de l'Ouest rollois ;
- à l'emprise sur les terrains agricoles, avec les mesures de compensation des SDA.

C'est aussi au cours de cette séance que le Service des routes a confirmé que l'étude d'impact n'était pas obligatoire.

2 février 2010

La Commune transmet les éléments demandés lors de la séance du 16 décembre 2009 aux différents Services cantonaux concernés.

15 avril 2010

Toujours dans l'attente d'une réponse favorable des Services de l'Etat, la Municipalité a pris la décision de mettre à l'enquête publique le projet de « Rodéo II ».

La mise à l'enquête publique de « Rodéo II » s'est déroulée conjointement sur les communes de Gilly et de Rolle du 21 avril au 20 mai 2010. Elle a suscité 17 oppositions totalisant 68 signatures.

17 juin 2010

La Municipalité, au vu des oppositions nées de l'enquête publique, a pris la décision de mener une étude complémentaire liée à l'impact des nuisances sonores (bruit routier) avec la réalisation ou non de « Rodéo II » selon les 3 scénarios suivants :

- scénario 1 : réseau routier actuel / trafic 2030
- scénario 2 : réseau futur avec « Rodéo II » réalisé / trafic 2030
- scénario 3 : réseau routier futur avec « Rodéo II » réalisé et mesures d'accompagnement associées / trafic 2030.

8 juillet 2010

Un 3^e courrier des Services cantonaux statuait sur le dossier transmis précédemment et relevait principalement que les éléments de réponses ne suffisaient pas, et qu'ils devaient faire l'objet d'études complémentaires.

Les Services de l'Etat ont demandé qu'un bilan des surfaces d'assolement soit effectué sur l'ensemble de la Commune de Rolle. Cette étude a été menée en interne.

Nous avons également eu plusieurs séances avec certains Services cantonaux afin d'adapter le projet selon leurs exigences. Cela a eu, pour conséquences, les modifications sur l'implantation de « Rodéo II » par rapport au cordon boisé, entre autres.

Ces différentes séances, courriers et rapports entre la Commune de Rolle et les Services de l'Etat ont abouti le 25 mars 2011 à un nouveau dossier d'examen complémentaire reprenant l'ensemble des études et des modifications de projet précitées, lesquelles ont permis le dépôt du présent préavis. Toutefois, à ce jour, nous n'avons pas reçu de confirmation formelle, officielle des Services de l'Etat.

En résumé, les ultimes réponses données aux Services cantonaux peuvent être résumées comme suit :

- le cordon boisé situé sur la parcelle Pré-de-Vers et longeant le tronçon 1 de « Rodéo II » a fait l'objet d'un relevé précis de la position des arbres et du diamètre de la couronne de ces derniers ;
- ce cordon fera l'objet d'un renforcement ;
- les quelques arbres abattus, au droit de l'implantation des deux giratoires, seront compensés. L'axe du tronçon 1 de « Rodéo II » a été décalé, côté Ouest, afin de respecter une distance de 5 m entre la couronne des arbres du cordon boisé et le bord de chaussée. Le profil des bordures en béton du tronçon 1 de « Rodéo II » a été modifié afin de favoriser le déplacement de la petite faune. L'arborisation, à l'Ouest de « Rodéo II » du tronçon 1 sur les parcelles privées, a été modifiée par rapport à ce qui avait été prévu dans le PPA de l'Ouest rollois. En lieu et place d'une arborisation réalisée avec de la haute futaie, ce ne sera qu'une haie vive d'une hauteur maximale de 3 m qui sera implantée (voir annexe 3 – Plan d'illustration de l'aménagement de « Rodéo II »).

En réponse à la problématique des SDA, la Municipalité a établi un rapport explicatif sur les surfaces d'assolement sur le territoire de Rolle. La Municipalité s'est également engagée à élaborer une planification directrice pérennisant la volonté de ne pas développer, à court et moyen terme, les terrains actuellement en zone agricole qui bordent le projet routier et à renoncer à la réalisation du projet routier « Rodéo III » (prévue par l'actuel PDC - liaison entre la route des Quatre-Communes et la jonction autoroutière).

L'étude complémentaire sur les nuisances sonores du bruit routier, selon le scénario N° 3 relatif à la mise en place de mesures de modération, d'accompagnement à « Rodéo II », arrive à la conclusion suivante :

« Dans la projection du trafic journalier moyen en 2030, l'avenue de Beaulieu et l'avenue du Jura verront un trafic plus important que si « Rodéo II » se réalise. En effet et pour exemple, l'avenue de Beaulieu dans le cas de la réalisation de « Rodéo II », le trafic s'établirait aux alentours de 4950 véhicules/jour alors que s'il n'y a pas « Rodéo II », le trafic s'élèverait à 5650 véhicules/jour ».

Pour mémoire, cette étude tient compte des développements projetés sur la Commune de Rolle ainsi qu'une augmentation de la circulation globale et de la saturation en retour de 13'550 véhicules/jour sur la Grand-Rue.

4 EMPRISES SUR LE DOMAINE PRIVE

Les emprises de « Rodéo II » (tronçons 1, 2 et giratoires) génèrent des emprises sur le domaine privé qui peuvent se résumer comme suit :

Tronçon 1 et giratoire du Lac, sur la Commune de Rolle :

Les emprises se feront principalement sur le domaine privé. Elles étaient prévues dans le cadre du PPA de l'Ouest rollois et réglées par convention.

Tronçon 1 et giratoire de la Dolle, sur la Commune de Gilly :

Les emprises se feront principalement sur des zones agricoles et vinicoles.

Tronçon 2 sur les Communes de Gilly et de Rolle :

Les emprises se feront sur zone agricole.

Afin d'évaluer le coût actuel des différentes emprises générées par le projet de « Rodéo II », un mandat a été donné à la société EstimaPro Sàrl.

Conformément à la convention qui nous liait, la parcelle N° 760 sur la Commune de Rolle a été évaluée par la Commission cantonale immobilière.

Les propositions qui ont été faites à l'ensemble des propriétaires, au terme de ces évaluations, ont reçu un accueil favorable puisque, hormis 2 propriétaires, tous ont donné leur aval aux propositions faites.

Globalement, les accords trouvés peuvent se résumés comme suit :

- la surface vinicole est indemnisée à hauteur de **Fr. 35.— par m²**
- la surface agricole est indemnisée à hauteur de **Fr. 15.— par m²**.

Pour l'un des propriétaires, une compensation de sa surface vinicole a pu être trouvée sur son domaine, en accord avec les Services cantonaux.

Pour un autre propriétaire, il a été possible de lui faire la proposition de compenser son emprise par une restitution de terrain.

Afin de respecter la législation en vigueur sur les expropriations, ces emprises doivent encore faire l'objet d'une enquête publique.

L'aspect financier sera développé et intégré dans le préavis lié à la demande de crédit pour la réalisation de « Rodéo II ».

5 REPONSES AUX OPPOSITIONS SUITE A LA MISE A L'ENQUETE

L'enquête publique qui s'est déroulée du 21 avril au 20 mai 2010 a suscité des oppositions qui sont résumées ci-après.

Les réponses proposées font partie intégrante des conclusions du présent préavis et seront transmises au Service cantonal concerné afin de permettre la levée des oppositions. En effet, la loi sur les routes stipule en son article 13 que, pour les projets communaux d'importance, l'autorité d'adoption est le Conseil communal ; les articles 57 et 62 LATC sont applicables par analogie. Cela sous-entend que le corps délibérant approuve ou amende les propositions de réponses établies dans le cadre du préavis et que, par la suite, c'est le Service cantonal concerné qui notifie à chaque opposant la décision du Conseil communal.

Le tableau ci-dessous résume les oppositions qui ont été formulées dans le cadre de ce projet et qui ont été déposées, dans les délais, auprès de la Commune. En résumé, nous avons reçu 17 oppositions, totalisant 68 opposants ; 4 oppositions ont été retirées, suite à des accords obtenus avec les intéressés. Les différentes couleurs du tableau ci-dessous correspondent à des oppositions identiques.

N°	Date	N° pièce	Prénom	Nom	Société	Adresse	Ville	Politesse	Complément	
1	03.05.2010	646	Arnold	DEPPERLER		Av. Général Guisan 114	1180ROLLE	Monsieur		1
2	07.05.2010	684	Suzanne	DUTRUY		1, Cordon	1260 NYON	Madame		1
3	17.05.2010	714	Jocelyne	YONNEZ		Av. Général Guisan 122 D	1180 ROLLE	Madame		1
4	17.05.2010	715	François	YONNEZ		Av. Général Guisan 122 D	1180 ROLLE	Monsieur		1
5	17.05.2010	716	Dominique et Daniel	WALCH		Chemin de la Combe 1	1180 ROLLE	Madame, Monsieur		2
6	17.05.2010	747	Philippe	ROSSET	Domaine Rosset	Chemin de Jolimont 8	1480 ROLLE	Monsieur	Retirée par courrier du 26.02.2011	
7	17.05.2010		André	TELLENBACH		Route de Genève 38	1180 ROLLE	Monsieur		1
			Piroska	BAKOS	Ferme Pré-de-Vers	Route de Genève 38	1180 ROLLE	Madame		1
8	18.05.2010	745	Bruno	ADAM		Avenue de Beaulieu 36	1180 ROLLE	Monsieur		1
9	18.05.2010	746	Richard et Marie-Laure	PLATFORD		Avenue de Beaulieu 34	1180 ROLLE	Madame, Monsieur		2
10	18.05.2010	746	Ekaterina et Vitaly	TEBUS		Avenue de Beaulieu 32	1180 ROLLE	Madame, Monsieur		2
11	18.05.2010	746	Albena et Danny	KEMPENRIERS		Avenue de Beaulieu 32	1180 ROLLE	Madame, Monsieur		2
12	18.05.2010	746	Doris	GALICEK		Avenue de Beaulieu 26	1180 ROLLE	Madame		1
			Patricia	DELABAYS		Avenue de Beaulieu 26	1180 ROLLE	Madame		1
			Jean-Paul	GREUB		Avenue de Beaulieu 26	1180 ROLLE	Monsieur		1
			Josiane	SAUER		Avenue de Beaulieu 26	1180 ROLLE	Madame		1
			Laurent Alain	POUJOL		Avenue de Beaulieu 22	1180 ROLLE	Monsieur		1
			Pragnya	CHAKRAVARTHY		Avenue de Beaulieu 22	1180 ROLLE	Madame		1
			Corina-Roxana	MURARU		Avenue de Beaulieu 22	1180 ROLLE	Madame		1
13	18.05.2010	746	Joëlle et Duncan	ANDERSON		Avenue de Beaulieu 24	1180 ROLLE	Madame		2
			Sylvie et Naim	BEYDOUN		Avenue de Beaulieu 24	1180 ROLLE	Madame, Monsieur		2
			David	EVANS		Avenue de Beaulieu 24	1180 ROLLE	Monsieur		1
			Amy	ZHAO		Avenue de Beaulieu 24	1180 ROLLE	Madame		1
14	18.05.2010	746	Marilyn et Bruce	ADAMS		Avenue de Beaulieu 26	1180 ROLLE	Madame, Monsieur		2
			Sediga	SCHATZMANN		Route de Gilly 21	1180 ROLLE	Madame		1
15	18.05.2010	746	Roberto	PIN		Avenue de Beaulieu 28	1180 ROLLE	Monsieur		1
			Helder	D A SILVA		Rue Auguste Mabringe 11	1180 ROLLE	Monsieur		1
16	18.05.2010	746+775 +776	Peggy et Ivan	PASQUIER-BALMER		Avenue de Beaulieu 28	1180 ROLLE	Madame, Monsieur		2
			Marie-Jeanne et Robbin	DAVIES		Avenue de Beaulieu 28	1180 ROLLE	Madame, Monsieur		2
			Philippe	FABRE		Avenue de Beaulieu 28	1180 ROLLE	Monsieur		1
			John	LILLITOS		Avenue de Beaulieu 30	1180 ROLLE	Monsieur		1
			Stéphanie	CAZAL		Avenue de Beaulieu 30	1180 ROLLE	Madame		1
17	18.05.2010	746	Caroline	CHERPILLOD		Av. Général-Guisan 130	1180 ROLLE	Madame		1
			Christian	CHERPILLOD		Av. Général-Guisan 130	1180 ROLLE	Monsieur		1
			Jean-Marc	CABESSA		Avenue de Beaulieu 30	1180 ROLLE	Monsieur		1
			Nathalie	OEHLER		Avenue de Beaulieu 30	1180 ROLLE	Madame		1
			Manuel ???	DOS SANTOS ???		Ch. de la Prairie 6	1180 ROLLE	Monsieur		1
			S. ???	???		Beaulieu 10 ??				1
			Manuel	JESUS		Chemin Pré-du-Gaud 6	1180 ROLLE	Monsieur		1
			Joaquini	MENDES		Rue du Nord 14	1180 ROLLE	Monsieur		1
18	18.05.2010	746	Martin	BURKHALTER		Avenue de Beaulieu 32	1180 ROLLE	Monsieur		1
19	18.05.2010	746	Vieira	D-O-BENTO		Avenue de Beaulieu 36	1480 ROLLE	Monsieur	Retirée par courrier du 11.08.2010	
20	18.05.2010	746	Lawrence	GANTI		Avenue de Beaulieu 36	1180 ROLLE	Monsieur	Partis 28.06.09 mais sont nés	1
			Elaine	SETO		Avenue de Beaulieu 36	1180 ROLLE	Madame		1
21	18.05.2010	746	Gaude	GARIH		Avenue de Beaulieu 38	1180 ROLLE	Monsieur		1
22	18.05.2010	752	Jean-Pierre	ROSSET		Chemin de Jolimont 8	1480 ROLLE	Monsieur	Retirée par courrier du 09.03.2011	
23	19.05.2010	755	Marcel	CHAPPUIS	GALLAND & CIE SA	Casa postale 6263	1002 LAUSANNE	Monsieur		1
24	40318	771	Robert M.R.	NORRILL		Avenue de Beaulieu 2	1180 ROLLE	Monsieur		1
25	40318	772	Aymri et Guy	CHAIGNEAU		Avenue de Beaulieu 2	1180 ROLLE	Madame, Monsieur		2
26	20.05.2010	773	Roland	ATKINSON		Avenue de Beaulieu 2	1180 ROLLE	Monsieur		1
27	20.05.2010	774	Elke	ATKINSON		Avenue de Beaulieu 2	1180 ROLLE	Madame		1
28	20.05.2010	780	Xavier	PET REMAND	P&R-PET REMAND & R	Casa postale 1230	1001 Lausanne	Maître		1
29	20.05.2010	781	Pierre	RICARD		Rte de l'Etraz 4	1185 MT-SUR-ROLLE	Monsieur		1
30	20.05.2010	838	Stephane	GARELLI		Route de Genève 63	1180 ROLLE	Monsieur		1
31	21.05.2010	839	Jean-Pierre	MORIN		Avenue du Jura 40	1180 ROLLE	Monsieur		1
32	24.05.2010	840	Valérie	SCHWAB	ATE	Avenue Mont d'Or 24	1007 LAUSANNE	Madame	Retirée par courrier du 14.10.2010	
33	21.05.2010	841	Caroline	MOLAY		Avenue de Beaulieu 4	1180 ROLLE	Madame		1
			Sylvain	POISSON		Avenue de Beaulieu 4	1180 ROLLE	Monsieur	Seulement VISA ??	1
									TOTAL	64

Nous apportons, ci-dessous, les éléments synthétisés des réponses qui sont données aux différents opposants. Les courriers de levée des oppositions font partie intégrante du présent préavis et de ses conclusions.

N° 1 Réponse de la Municipalité à l'opposition de M. Arnold Deppeler

En résumé

L'opposition porte sur l'augmentation de la circulation qui générera des nuisances sonores importantes. Demande la réalisation d'un ouvrage antibruit le long de l'avenue du Jura.

Réponse de la Municipalité

Les études complémentaires démontrent que la réalisation de « Rodéo II » tend à diminuer la circulation sur l'avenue du Jura et, qu'après l'assainissement, aucun bâtiment n'atteindra les valeurs d'alarme liées à l'assainissement du bruit routier. Pour atteindre ces objectifs, l'avenue du Jura devra être recouverte d'un revêtement phonoabsorbant.

N° 2 Réponse de la Municipalité à l'opposition de Mme Suzanne Dutruy

En résumé

Souhaite que l'affectation de sa parcelle en zone agricole soit changée en zone constructible.

Réponse de la Municipalité

Aucun développement n'est prévu dans cette zone.

N° 3 (+ N° 4) Réponse de la Municipalité à l'opposition de Mme et M. Jocelyne et François Vonnez

En résumé

Relèvent que les nuisances liées à l'augmentation de trafic et au non respect de la vitesse sont « intenable ».

Réponse de la Municipalité

Les études complémentaires démontrent que la réalisation de « Rodéo II » tend à diminuer la circulation sur l'avenue du Jura et, qu'après l'assainissement, aucun bâtiment n'atteindra les valeurs d'alarme liées à l'assainissement du bruit routier. Pour atteindre ces objectifs, l'avenue du Jura devra être recouverte d'un revêtement phonoabsorbant.

N° 5 Réponse de la Municipalité à l'opposition de Mme et M. Dominique et Daniel Walch

En résumé

Relèvent que l'augmentation de la circulation génère des nuisances sonores amplifiées et des risques d'accidents plus importants. Souhaitent la mise en place d'une limitation à 50 km/h sur toute la route de Gilly, la pose d'un revêtement phonoabsorbant et des contrôles de vitesse réguliers sur la desserte des quartiers Ouest.

Réponse de la Municipalité

Les études complémentaires démontrent que la réalisation de « Rodéo II » tend à diminuer la circulation sur l'avenue du Jura et, qu'après l'assainissement, aucun bâtiment n'atteindra les valeurs d'alarme liées à l'assainissement du bruit routier. Pour atteindre ces objectifs, l'avenue du Jura devra être recouverte d'un revêtement phonoabsorbant. Un tel revêtement sera également mis en place sur « Rodéo II », tronçons 1 et 2. Une demande a déjà été faite auprès du Service des routes pour déplacer le 50 km/h à l'amont du giratoire de la Dolle. Malheureusement, cette demande n'a pas été retenue par le Service concerné.

N° 6 Réponse de la Municipalité à l'opposition de M. Philippe Rosset

En résumé

Relève que le projet est surdimensionné et que la future implantation d'arbres à l'Ouest du tronçon 1 de « Rodéo II » sera préjudiciable aux cultures. Souhaite connaître l'indemnité financière pour l'acquisition de sa parcelle.

Réponse de la Municipalité

La plantation d'arbres de haute futaie initialement prévue à l'Ouest de « Rodéo II » a été remplacée par de la haie vive de hauteur maximale de 3 m. L'indemnité proposée à M. Philippe Rosset, pour sa zone agricole, est de **Fr. 15.— le m²**. Au vu des réponses qui lui ont été données, il a retiré son opposition.

N° 7 Réponse de la Municipalité à l'opposition de Mme Piroska Bakos et M. André Tellenbach, ferme de Pré-de-Vers

En résumé

Souhaitent que l'accès à Pré-de-Vers, sur la route de Gilly, soit sécurisé. Relèvent la présence d'une conduite de source qui alimente Pré-de-Vers sous le futur giratoire de la Dolle.

Demandent que l'accès depuis le giratoire du Lac à la zone agricole de Pré-de-Vers où se situe une vente de fleurs en self-service soit garanti. Souhaitent être inclus dans les discussions liées au renforcement du cordon boisé situé sur la propriété Pré-de-Vers.

Réponse de la Municipalité

L'élargissement du cheminement piétonnier actuel de 1 m à 2 m (trottoir) ainsi que l'élargissement de la chaussée permettra d'avoir une meilleure vision sur la route de Gilly, au droit de la sortie de Pré-de-Vers.

Le giratoire du Lac sera adapté pour permettre l'accès à la zone de vente en self-service des fleurs.

Le renforcement du cordon boisé le long de la propriété Pré-de-Vers a fait l'objet de discussions et tractations entre le Service cantonal concerné et le propriétaire. Il n'est pas prévu d'élargir le cordon boisé mais, seulement, de le renforcer au droit où des arbres abattus n'auraient pas été remplacés.

N° 8 (+ N° 23) Réponse de la Municipalité à l'opposition de M. Bruno Adam ; M. Marcel Chappuis de la régie Galland & Cie SA

En résumé

Relèvent que le dossier mis à l'enquête ne contient aucune étude d'impact, ni sur l'environnement ni sur les infrastructures connexes.

Relèvent les dégâts à la végétation, les nuisances aux habitants de l'avenue de Beaulieu, le bilan écologique défavorable dû à une augmentation du parcours des véhicules pour rejoindre l'autoroute.

Soulèvent que les routes ne sont pas équipées pour recevoir le supplément de trafic, principalement à certaines intersections.

Relèvent le risque d'accidents sur l'avenue de Beaulieu au droit de la sortie du parking souterrain de Beaulieu.

Affirment que ce projet est incohérent et qu'il pénalise l'investissement substantiel fait par les habitants de ces quartiers qui verront leur patrimoine dévalorisé.

Affirment que ce projet est inutile, vu que les véhicules légers continueront à emprunter la voie naturelle pour traverser Rolle.

Réponse de la Municipalité

Ce projet figure au plan directeur communal (PDC).

Les études complémentaires démontrent que la réalisation de « Rodéo II » tend à diminuer la circulation sur l'avenue du Jura et, qu'après l'assainissement, aucun bâtiment n'atteindra les valeurs d'alarme liées à l'assainissement du bruit routier. Pour atteindre ces objectifs, l'avenue du Jura devra être recouverte d'un revêtement phonoabsorbant. Un tel revêtement sera également mis en place sur « Rodéo II », tronçons 1 et 2. Une demande a déjà été faite auprès du Service des routes pour déplacer le 50 Km/h à l'amont du giratoire de la Dolle. Malheureusement, cette demande n'a pas été retenue par le Service concerné.

Une réflexion menée par Transitec Ingénieurs-Conseils SA par rapport à la problématique de la sortie du parking de Beaulieu sur l'avenue de Beaulieu arrive à la conclusion que quelque soit le terme de planification considéré, aucun problème de fluidité du trafic n'est à craindre en sortie du parking souterrain, même à l'horizon 2030.

N° 9 Réponse de la Municipalité à l'opposition de Mme et M. Marie-Laure et Richard Platford

En résumé

Ne sont pas convaincus de la gestion du projet faite par la Municipalité, puisqu'elle n'a pas attendu les autorisations de l'Etat pour lancer le chantier.

Notent l'absence de mesures pour garantir la sécurité des piétons, en particulier aux abords de la résidence de Beaulieu et du carrefour avec la route des Quatre-Communes et l'avenue du Jura.

Estiment que les contribuables rollois devraient être consultés au vu de l'importance du budget.

Relèvent que lors de l'achat de son appartement, aucune information n'était donnée concernant « Rodéo II ».

Doutent de la compétence de la Municipalité à gérer le projet.

Réponse de la Municipalité

Si les autorisations de l'ensemble des Services cantonaux n'étaient pas encore obtenues lors de la mise à l'enquête publique, elles sont aujourd'hui en voie de l'être.

Les études complémentaires démontrent que la réalisation de « Rodéo II » tend à diminuer la circulation sur l'avenue du Jura et, qu'après l'assainissement, aucun bâtiment n'atteindra les valeurs d'alarme liées à l'assainissement du bruit routier. Pour atteindre ces objectifs, l'avenue du Jura devra être recouverte d'un revêtement phonoabsorbant. Un tel revêtement sera également mis en place sur « Rodéo II », tronçons 1 et 2. « Rodéo II » sera bordé soit d'un cheminement piétonnier en site propre, soit d'un trottoir de 2 m de large (route de Gilly), avec des passages piétons aux endroits appropriés. « Rodéo I » est aussi sur l'entier de sa longueur bordé d'un trottoir de 2 m de large et également équipé de passage piétons aux endroits cruciaux.

Des bandes cyclables, dans les deux sens, existent sur « Rodéo I » et sont prévues sur « Rodéo II ».

Le projet « Rodéo II » figure au plan directeur communal (PDC).

Les contribuables rollois, via le Conseil communal, doivent encore se positionner sur l'investissement qui se fera par voie de préavis.

N° 10 (+ N° 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 20 ; 21 ; 24 ; 25 ;) Réponse de la Municipalité à Mme et M. Ekaterina et Vitaly Tebus ; Mme et M. Albena et Danny Kempenaers ; Mme Doris Galicek (liste) ; Mme et M. Joëlle et Duncan Anderson (liste) ; Mme et M. Marilyn et Bruce Adams (liste) ; M. Roberto Pini (liste) ; Mme et M. Peggy et Ivan Pasquier-Balmer (liste) ; Mme Caroline Cherpillod (liste) ; M. Martin Burkhalter ; M. Lawrence Ganti (liste) ; M. Claude Garih ; M. Robert ; M. R. Norwell ; Mme et M. Ayumi et Guy Chaigneau

En résumé

Relèvent les nuisances sonores supplémentaires que l'augmentation de trafic génèrera.

Soulèvent la problématique des garages souterrains sur l'avenue de Beaulieu ainsi que la sécurité des enfants.

Réponse de la Municipalité

Les études complémentaires démontrent que la réalisation de « Rodéo II » tend à diminuer la circulation sur l'avenue du Jura et, qu'après l'assainissement, aucun bâtiment n'atteindra les valeurs d'alarme liées à l'assainissement du bruit routier. Pour atteindre ces objectifs, l'avenue du Jura devra être recouverte d'un revêtement phonoabsorbant. Un tel revêtement sera également mis en place sur « Rodéo II », tronçons 1 et 2. Une demande a déjà été faite auprès du Service des routes pour déplacer le 50 Km/h à l'amont du giratoire de la Dolle. Malheureusement, cette demande n'a pas été retenue par le Service concerné.

Une réflexion menée par Transitec Ingénieurs-Conseils SA par rapport à la problématique de la sortie du parking de Beaulieu sur l'avenue de Beaulieu arrive à la conclusion que quel que soit le terme de planification considéré, aucun problème de fluidité du trafic n'est à craindre en sortie du parking souterrain, même à l'horizon 2030.

« Rodéo II » sera bordé soit d'un cheminement piétonnier en site propre, soit d'un trottoir de 2 m de large (route de Gilly), avec des passages piétons aux endroits appropriés. « Rodéo I » est aussi, sur l'entier de sa longueur, bordé d'un trottoir de 2 m de large et également équipé de passages piétons aux endroits cruciaux.

Des bandes cyclables, dans les deux sens, existent sur « Rodéo I » et sont prévues sur « Rodéo II ».

N° 19 Réponse de la Municipalité à l'opposition de M. Antonio Do Bento Vieira

M. Antonio Do Bento Vieira a retiré son opposition qui était identique à l'opposition N° 10.

N° 22 Réponse de la Municipalité à l'opposition de M. Jean-Pierre Rosset

En résumé

Souhaite connaître l'indemnisation financière due à l'emprise du projet.

Relève le surdimensionnement du projet et la remise à neuf des arbres composant le cordon boisé.

Souhaite que la plantation d'arbres à l'Ouest du tronçon 1 de « Rodéo II » soit remplacée par une haie arbustive.

M. Jean-Pierre Rosset a retiré son opposition après avoir été informé que les arbres de hautes futaies à l'Ouest du tronçon 1 de Rodéo seront remplacés par une haie arbustive, que le cordon boisé sera renforcé et que l'indemnisation qui lui est proposée s'élève à **Fr. 15.— le m²** pour les surfaces agricoles et **Fr. 35.— le m²** pour les surfaces vinicoles.

N° 26 (+ N° 27 ; 28) Réponse de la Municipalité à l'opposition de Mme et M. Elke et Roland Atkinson ; Me Xavier Pétremand de P&R Pétremand & Rappo

En résumé

Relèvent qu'en tant que propriétaires à l'avenue de Beaulieu, ils sont directement touchés par la construction projetée et soulignent que l'augmentation du trafic occasionnera d'importantes nuisances aux riverains.

Soulèvent la problématique de la sécurité eu égard aux piétons et aux cyclistes.

Réponse de la Municipalité

Le projet « Rodéo II » figure au plan directeur communal (PDC).

Les études complémentaires démontrent que la réalisation de « Rodéo II » tend à diminuer la circulation sur l'avenue du Jura et, qu'après l'assainissement, aucun bâtiment n'atteindra les valeurs d'alarme liées à l'assainissement du bruit routier. Pour atteindre ces objectifs, l'avenue du Jura devra être recouverte d'un revêtement phonoabsorbant. Un tel revêtement sera également mis en place sur « Rodéo II », tronçons 1 et 2.

Une réflexion menée par Transitec Ingénieurs-Conseils SA par rapport à la problématique de la sortie du parking de Beaulieu sur l'avenue de Beaulieu arrive à la conclusion que quel que soit le terme de planification considéré, aucun problème de fluidité du trafic n'est à craindre en sortie du parking souterrain, même à l'horizon 2030.

« Rodéo II » sera bordé soit d'un cheminement piétonnier en site propre, soit d'un trottoir de 2 m de large (route de Gilly), avec des passages piétons aux endroits appropriés. « Rodéo I » est aussi, sur l'entier de sa longueur, bordé d'un trottoir de 2 m de large et également équipé de passages piétons aux endroits cruciaux.

Des bandes cyclables, dans les deux sens, existent sur « Rodéo I » et sont prévues sur « Rodéo II ».

N° 29 Réponse de la Municipalité à l'opposition de M. Pierre Richard

En résumé

En tant que futur propriétaire de la parcelle N° 109 sur la Commune de Gilly, il fait opposition en relevant les points suivants :

- *l'emprise sur le tronçon 2 de « Rodéo II », route de Gilly, ne se fait qu'à l'amont et pas du tout à l'aval, générant une inégalité de traitement des bordiers du tronçon ;*
- *estime que la largeur des bandes cyclables et des trottoirs est exagérée ;*
- *aimerait connaître le prix du terrain.*

Réponse de la Municipalité

Le gabarit de « Rodéo II », tronçons 1 et 2, sont identiques au gabarit de « Rodéo I ». Selon la demande de M. P. Richard, il a été convenu que l'emprise sur la parcelle N° 109 serait entièrement compensée par une restitution du domaine public du fait du déplacement de la route de Gilly. Ceci s'est fait avec l'accord du Service des routes.

N° 30 Réponse de la Municipalité à l'opposition de M. Stéphane Garelli

En résumé

Souhaite avoir des précisions sur les mesures prises pour diminuer les nuisances sonores.

Demande si le profil en long de la route cantonale sera modifié afin d'atténuer le dos d'âne.

Souhaite que l'emprise sur la zone agricole soit diminuée en supprimant le chemin agricole longeant le cordon boisé.

Réponse de la Municipalité

« Rodéo II », tronçons 1 et 2, sera entièrement revêtu d'un tapis phonoabsorbant. Il n'est pas prévu de modifier le profil en long de la route cantonale et le giratoire du Lac s'inscrira dans le profil existant.

L'emprise sur la zone agricole ne peut pas être diminuée puisque nous avons dû déplacer à l'Ouest l'axe de la chaussée pour s'éloigner du cordon boisé.

N° 31 (+ N° 33) Réponse de la Municipalité à l'opposition de M. Jean-Pierre Morin ; Mme Caroline Mclay et M. Sylvain Poisson

En résumé

Relèvent que « Rodéo II » générera une augmentation de la circulation et des nuisances pour les riverains de l'avenue du Jura, ainsi que des dangers par rapport aux enfants et la sortie du parking.

Réponse de la Municipalité

Les études complémentaires démontrent que la réalisation de « Rodéo II » tend à diminuer la circulation sur l'avenue du Jura et, qu'après l'assainissement, aucun bâtiment n'atteindra les valeurs d'alarme liées à l'assainissement du bruit routier. Pour atteindre ces objectifs, l'avenue du Jura devra être recouverte d'un revêtement phonoabsorbant. Un tel revêtement sera également mis en place sur « Rodéo II », tronçons 1 et 2.

Une réflexion menée par Transitec Ingénieurs-Conseils SA par rapport à la problématique de la sortie du parking de Baccara sur l'avenue du Jura arrive à la conclusion que quel que soit le terme de planification considéré, aucun problème de fluidité du trafic n'est à craindre en sortie du parking souterrain, même à l'horizon 2030.

« Rodéo II » sera bordé soit d'un cheminement piétonnier en site propre, soit d'un trottoir de 2 m de large (route de Gilly), avec des passages piétons aux endroits appropriés. « Rodéo I » est aussi sur l'entier de sa longueur bordé d'un trottoir de 2 m de large et également équipé de passages piétons aux endroits cruciaux.

Des bandes cyclables, dans les deux sens, existent sur « Rodéo I » et sont prévues sur « Rodéo II ».

N° 32 Réponse de la Municipalité à l'opposition de l'ATE

En résumé

Souhaite que les pistes cyclables mentionnées dans le rapport figurent sur le plan de situation.

Au terme d'une discussion avec l'ATE, et des précisions données, cette association a retiré son opposition, les bandes cyclables figurant bel et bien sur le plan de situation.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie de Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Vu le préavis municipal N° 97 de la Municipalité du 9 mai 2011,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Valide le dossier tel que soumis à l'enquête publique du 21 avril au 20 mai 2010 ; avec les modifications issues des réponses aux oppositions.
2. Adopte les propositions de réponses aux oppositions découlant de l'enquête publique précitée, telles que présentées au point 5 du présent préavis.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 12 mai 2011.

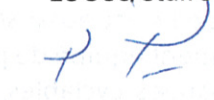
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Daniel Belotti

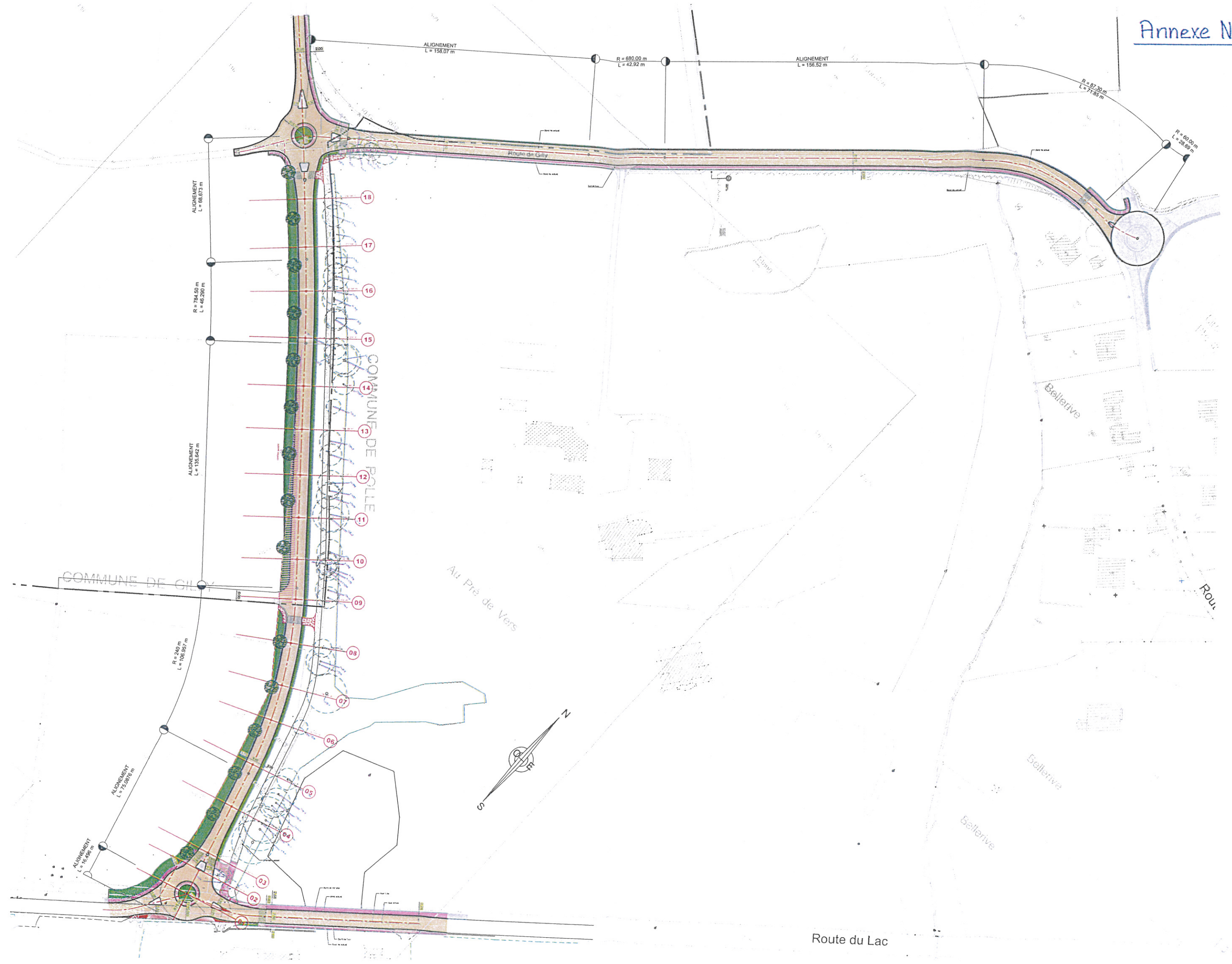


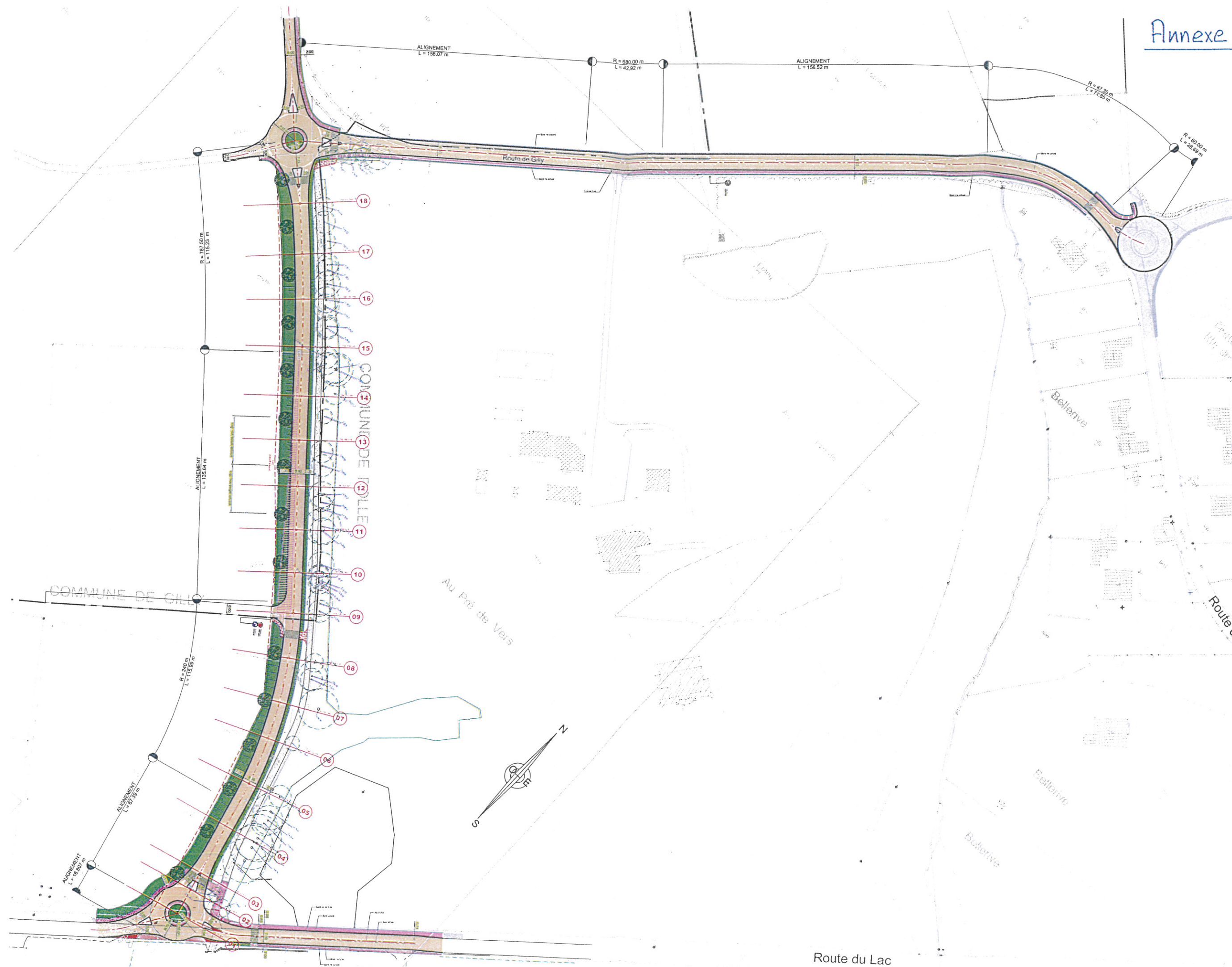
Le Secrétaire :


Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission Permanente d'Urbanisme (CPU) : 24 mai 2011

Municipale-déléguée : Mme Françoise Tecon-Hebeisen







COMMUNE DE ROLLE

GRAND-RUE 44 - 1180 ROLLE

TEL 021 / 822 44 30

FAX 021 / 822 44 39

e-mail : techniques@rolle.ch

SERVICES TECHNIQUES

ATTAQUE N° : 06-0128

20.10.2009

PROJET D'AMENAGEMENT DE RODEO II PLAN D'ILLUSTRATION

ECHELLE 1:1'000

- aire forestière
- surface cultivée
- surface de prairie
- aire constructible selon PPA Ouest Rollois
- haie existante à "étouffer"
- arbre existant selon relevé, à préserver
- arbre existant à abattre
- arbre à planter
- haie buissonnante, bosquets d'arbuste
- surface enherbée (prairie)



COUPETYP - Echelle 1:100

